



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 40972

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, sur les vives préoccupations exprimées par l'Union départementale des PME du Vaucluse concernant le projet de loi portant reconnaissance et développement de l'économie sociale et solidaire. En effet, les chefs d'entreprises nourrissent de fortes inquiétudes sur le dispositif prévu dans le projet de loi qui crée un nouveau droit préalable d'information des salariés lors de la transmission d'une entreprise saine. Or la transmission est un acte qui se prépare à long terme, on site généralement un délai de 5 années. Il est donc important si le chef d'entreprise le juge nécessaire que la préparation d'une transmission se réalise de manière discrète. Il souhaiterait connaître sa position sur le sujet et s'il attend répond aux justes revendications des chefs d'entreprises du Vaucluse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40972

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Économie sociale et solidaire et consommation

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11181

Question retirée le : 28 juin 2016 (Retrait à l'initiative de l'auteur)